

**BUREAU DES MINES ET DE
LA GEOLOGIE DU BURKINA
(BUMIGEB)**

DIRECTION GENERALE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Service Géologique National

GEOLOGIE, GEOCHIMIE, GEOPHYSIQUE,
HYDROGEOLOGIE, SONDAGES MINIERES,
ANALYSES CHIMIQUES, JAUGEAGE DE
CAMIONS CITERNES, CONTROLE DE
SECURITE INDUSTRIELLE, MINIERE ET
DES HYDROCARBURES

ORGANIGRAMME DU BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)

Adopté par le Conseil d'Administration extraordinaire du 16 mars 2023

BUMIGEB SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 900 000 000 FCFA - Loi n°025/99/AN - Décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF
01 BP 601 Ouagadougou - 572, Avenue Bendogo 28.668 - Tél. : (226) 25 36 48 90/25 36 48 02 Fax : (226) 25 36 48 88
BP 195 Bobo-Dioulasso Tél. : (226) 20 97 17 71/ 20 97 14 33 Fax : (226) 20 97 27 19
RC N°3974 B Agrément N°: 380/99 IFU: 00001514F/DME-C2/RNI

Email : bumigeb@bumigeb.bf / bumigeb.bobo@bumigeb.bf Site Web : www.bumigeb.bf

INTRODUCTION

Le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) est une Société d'Etat (SE) à caractère stratégique évoluant dans le domaine de la géologie et des mines. Il joue le rôle de Service Géologique National (SGN) et est également garant de la sécurité industrielle, minière et des hydrocarbures.

Le BUMIGEB a connu de nombreuses mutations au cours de son évolution. En 1960, la structure était une Direction de la Géologie et des Mines (DGM) avant d'être transformée en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) en mai 1978 sous le nom de Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI). En 1984, le BUVOGMI devient le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) suite au changement du nom du pays devenu le Burkina Faso. En 1997, le BUMIGEB est transformé en société d'Etat par le décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF du 11 août 1997. Ce décret confère au BUMIGEB aux termes de l'article 2 : « La société a pour objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour les tiers, au Burkina Faso et dans tous pays, la réalisation par toutes méthodes appropriées d'études et de travaux destinés à :

- améliorer la connaissance géologique et minière du pays ;
- assurer divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- appuyer la promotion et le développement de la petite mine ;
- appuyer la mise en évidence et la valorisation des substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du pays ;
- et plus généralement, entreprendre ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'un des objets précités ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à en favoriser le développement, et s'il y a lieu, la création de sociétés nouvelles, la prise de participation dans celles existantes et autres effets, la réalisation de tous apports ou souscriptions, l'achat de titres ou droits sociaux, la cession ou la location de tout ou partie de l'actif social ou tout autre moyen juridique approprié ».

La société est placée sous les tutelles technique du Ministère en charge des mines, financière du Ministère en charge des finances, et de gestion du Ministère en charge de l'industrie et du commerce.

En 2001, la loi n°0157/2001/AN du 04 juillet 2001 autorisait la privatisation partielle du BUMIGEB.

L'organigramme du BUMIGEB adopté par le Conseil d'Administration à sa session du 22 novembre 2011 et réajusté le 18 décembre 2017, comprend une Direction Générale assistée des structures fonctionnelles d'appui et de structures hiérarchiques opérationnelles.

En 2019, une étude commanditée sur l'audit organisationnel et social du BUMIGEB est confiée au Groupement de consultants SEC DIARRA MALI-SEC DIARRA BURKINA. Dans les conclusions de ladite étude, il a été recommandé une rélecture de l'organigramme du BUMIGEB.

A cet effet, un Comité chargé de réfléchir sur la mise en œuvre des recommandations issues de cette étude a été mise en place par note de service n°2020-121 du 30 juin 2020. Outre l'étude, l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) a instruit par Résolution N°011/2022/AG-SE du 24 juin 2022 la mise à jour de certains documents dont l'organigramme avant l'AG-SE de 2023.

Le présent organigramme a pour objectif de repositionner le BUMIGEB dans ses missions essentielles, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de Service Géologique National. Aussi, il permet d'améliorer ses prestations commerciales en vue d'accroître son autonomie financière.

De ce fait, la structure organisationnelle du BUMIGEB connaît deux grandes réformes. La première consiste à la restructuration de la cellule commerciale et études prospectives, de la direction de l'administration et des finances et la suppression de la cellule chargée du recouvrement et du contentieux. La seconde consacre l'érection de deux nouvelles directions opérationnelles et le rattachement du centre intégré de compétences.

ORGANIGRAMME SCHEMATIQUE DU BUMIGEB

